



Forêt communale de BESSEGES aménagement forestier 2017 - 2036



Denis Philippe _chargé du projet d'aménagement

• Régime forestier - contexte réglementaire (protection et gestion)

Code forestier : application du Régime forestier (forêts des collectivités publiques Art L211-1)

- ▶ **Achat par la commune aux HBCM (25/11/1969)**
AP de soumission → n° 70-01808 du 02/06/1970 → **116,7228 ha**
- ▶ **lotissement (POS du 6/01/1972)**
AP de distraction → n° 70-01808 du 08/10/1976 → **108,9000 ha**
- ▶ **échange Thyssen et restructuration → AP n° 09-351-17 du 17/12/2009 → 108,8570 ha**

❖ Le Régime forestier

- Ensemble des règles de gestion définies par le Code forestier et mises en œuvre par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS (**gestionnaire**)
- Garanties permettant de préserver la forêt sur le long terme : statut de protection du patrimoine forestier contre les aliénations, les défrichements, les dégradations, les surexploitations.....
- Régime de gestion : renouvellement des ressources et transmission aux générations futures
- Objectifs matérialisés au travers de "**l'aménagement forestier**"

Loi d'orientation pour la forêt (Loi 2001-602 du 09/07/2001)

- ▶ *Institue les Schémas Régionaux d'Aménagement (SRA) pour les forêts des collectivités relevant du régime forestier (déclinaison de la politique technique régionale en cohérence avec les orientations régionales forestières – ORF -)*
- ▶ *Définit les modalités d'élaboration des aménagements forestiers (article L143-1)*

Articulation avec les autres documents de gestion et de planification

- ▶ *Harmonisation des règles de gestion avec le PMPFCI,,*



• Aménagement forestier (gestion)

Qu'est-ce qu'un « Aménagement forestier » ?

- ▶ Traduit dans un document de gestion, c'est l'ensemble des analyses, puis des synthèses et des choix qui, périodiquement, organisent les actions à conduire sur le domaine géré afin de les rendre cohérents et efficaces
- ▶ Existant depuis le 19^{ème} siècle, c'est le premier outil de gestion « durable et intégrée » qui vise à :

assurer la pérennité des écosystèmes forestiers et le maintien de toutes les potentialités

maintenir et améliorer de manière concomitante l'ensemble des fonctions que la forêt est susceptible de remplir

Un déroulement en 3 phases

- ▶ Phase d'analyse : état des lieux (foncier - limites, milieu naturel, peuplements forestiers, fonctions principales de la forêt, gestion passée.....)
- ▶ Phase de synthèse et de choix : zonage, définitions des objectifs
- ▶ Phase de définition des Programmes d'action : déclinaisons des moyens et actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et indicateurs de suivi

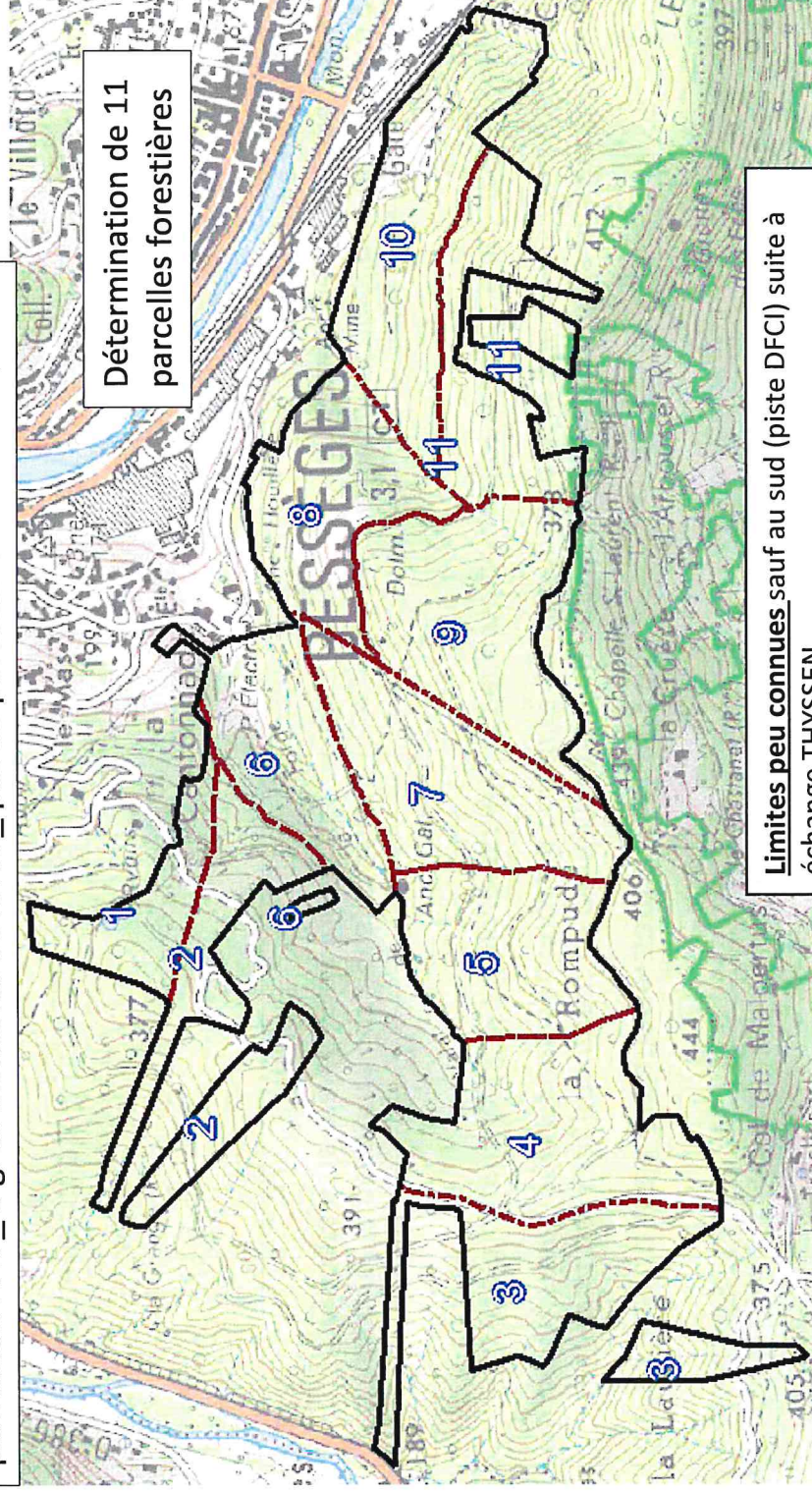


Forêt communale de BESSEGES – aménagement forestier 2017 - 2036



- La forêt communale de BESSEGES : 108,86 ha

1^{er} aménagement forestier _ acquisition communale récente (1970) _
plantation FFN _ 3 gros incendies de forêt _ pas de parcellaire



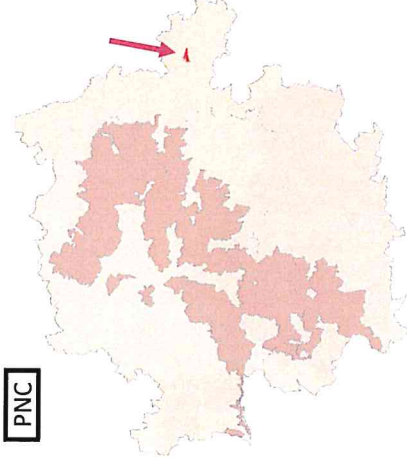
L'équipe du projet d'études :

DENIS Ph.
PROCHAZKA.
chargé du projet
Technicien forestier territorial

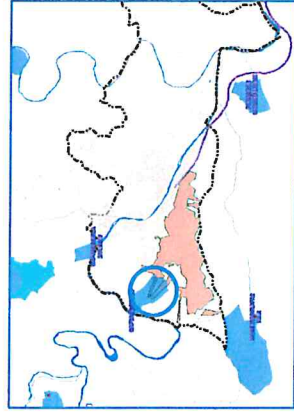


- Phase préparation de l'analyse : foncier et zonages réglementaires

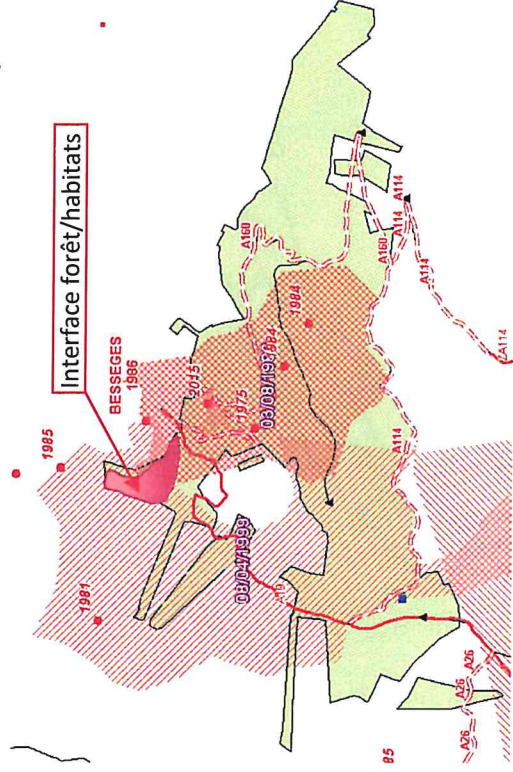
- foncier : achat à HBCM (1969) – échanges avec M. Thyssen (Rochessadoules)
- commune adhérente à la Charte du Parc National des Cévennes
- pas de contrainte Natura 2000
- contrainte minimale liée à la protection rapprochée du captage du Plo
- risques incendie importants (*interface forêt/habitat*)
- forte sensibilité paysagère (*proximité ville et visibilité lointaine*)



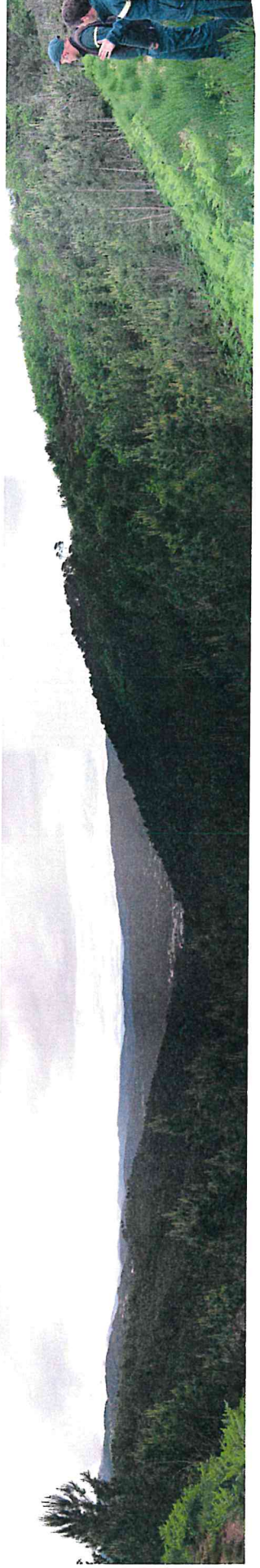
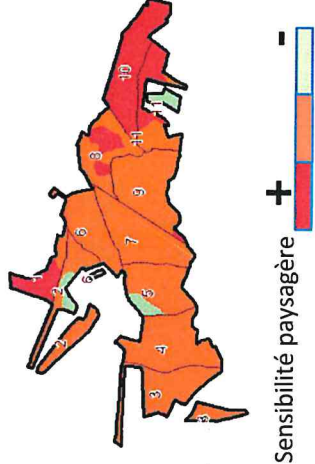
PNC et réserve de Biosphère



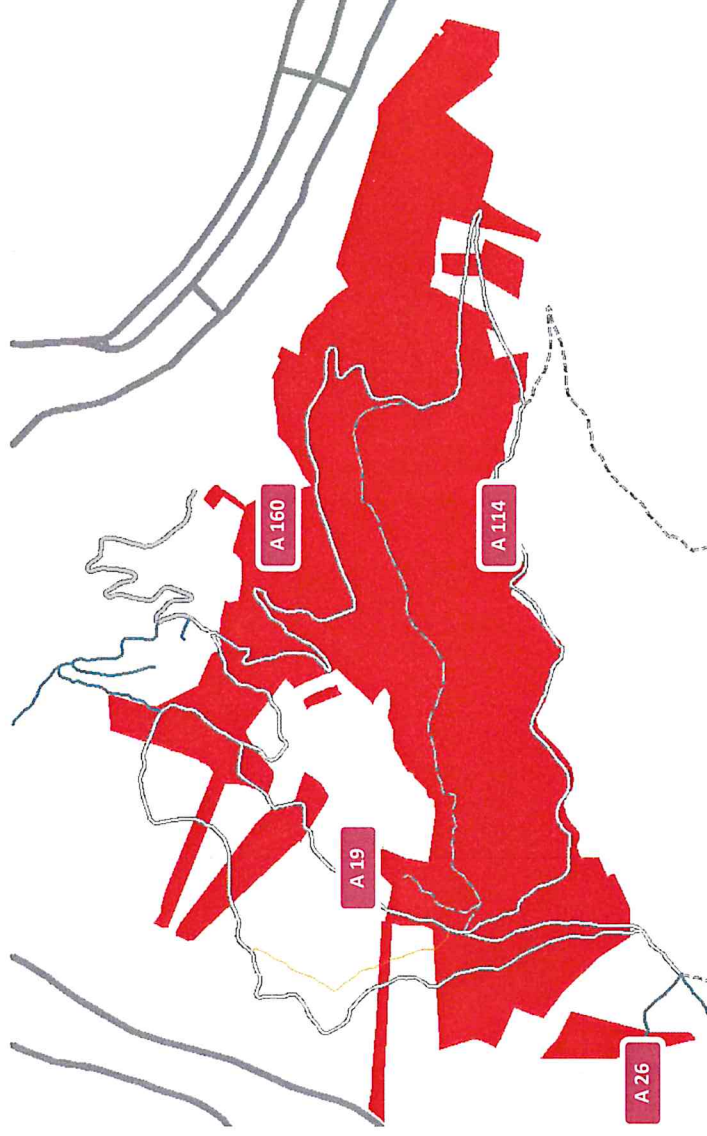
Captages eau potable et zonage de protection



Localisation derniers incendies de forêts



• Phase préparation de l'analyse : gestion et événements passés



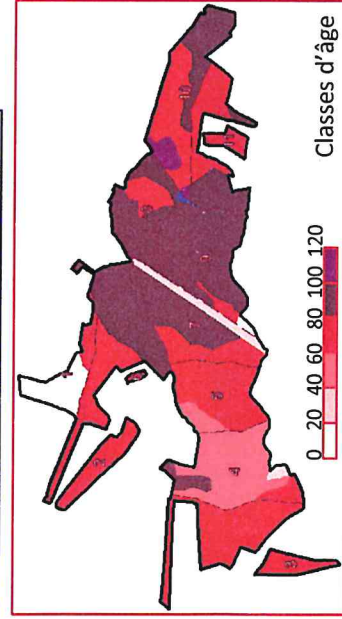
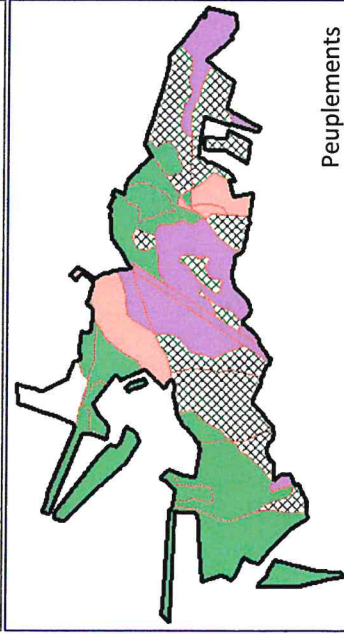
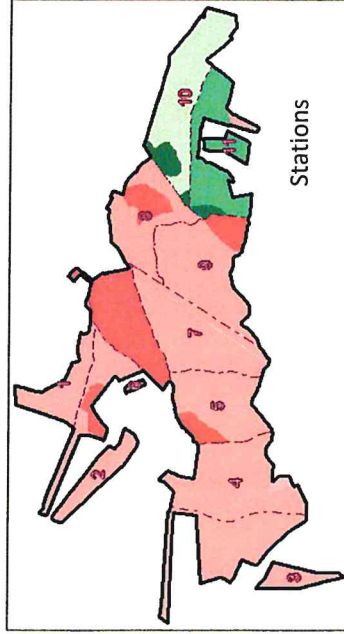
- Exploitations bois : seulement récolte des bois incendiés et de l'emprise de l'interface DFCI
 - *Quelques demandes locales pour bois de chauffage*
 - *Peuplements en libre évolution depuis 1970 (pas d'éclaircies)*
- Desserte : assurée par les pistes à objectif DFCI
 - *Accès délicat à voirie publique pour gros camions (traversée lotissement en lacets)*
 - *Pentes et blocs : nécessité de création pistes pour débardage des produits*
 - *Entretien des pistes dans le cadre de la DFCI → 6,6 km pistes A19, A26, A114 et A160 (subventions _ travaux prévus en 2016-2017)*

• concessions (aucun document)

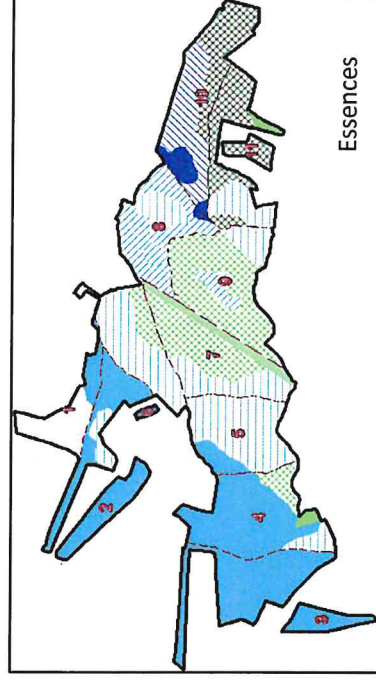
- *chasse sur la totalité de la forêt par les 2 sociétés locales*
- *lignes électriques (2 sur les 7 existantes avant 2000)*
- *pâturage (cochons) : Thyssen (à régulariser)*



• Phase d'analyse – état des lieux milieux naturels



- Parcelle : 11 parcelles surface boisée : 98 ha (90%)
- Stations : géologie complexe à dominante siliceuse à l'ouest et calcaire à l'est
- Essences : très variées à dominante pin maritime (47%) et châtaigniers (16%).
 - Résineux préexistants : cèdres, pins maritimes
 - Résineux plantés en 1970 : douglas, cèdres, pins laricios, quelques sapins
 - Résineux naturels (suite incendies) : pin maritime, pin de Salzmann
 - Feuillus naturels : châtaigniers, robiniers, chênes verts et pubescents + toutes espèces sur terril
- âges : forêt en équilibre globalement, mais plutôt jeune (*plus de 80% < 60 ans*)
 - - 20 ans = 24 %
 - 20-40 ans = 21 %
 - 40-60 ans = 38 %
 - - 60-80 ans = 15%
 - - 80-100 ans = 1 %
 - - > 100 ans = 1 %
- Peuplements :
 - futaie régulière 39% (pins maritimes)
 - taillis 22 % (chênes, châtaigniers)
 - futaie irrégulière 10 %
 - mélange futaie + taillis 28 %
 - vide non boisé 1 %

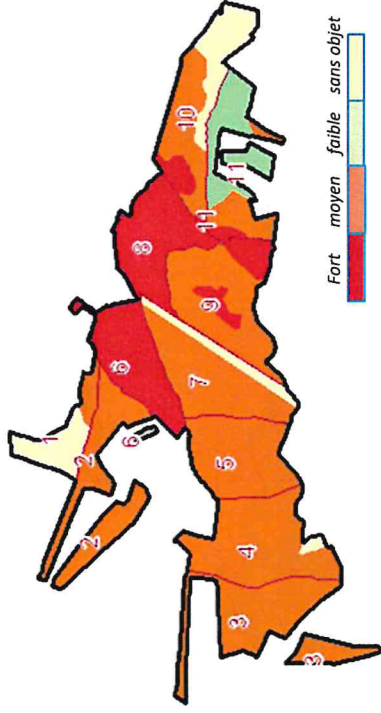


Denis Ph. chargé du projet d'aménagement

janvier 2017



• Phase d'analyse – analyse des fonctions principales



- **production ligneuse** : enjeu **moyen** = 71 ha et fort = 22ha – faible 5 ha et sans objet = 11 ha

desserte : interne par piste ouverte pour la DFCI = 6,6 km
→ réseau interne suffisant

– nécessité de réouverture piste pour le débardage et amélioration vers le réseau public.

- **fonction écologique** : enjeu **reconnu** sur la quasi totalité

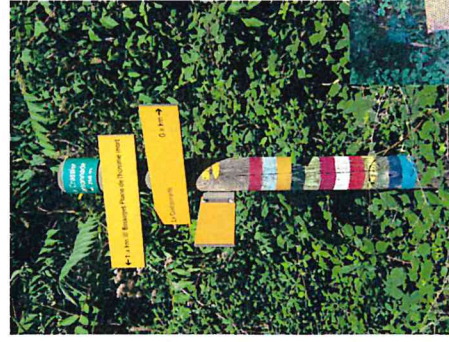
pas de Natura 2000, zone d'adhésion PNC

- **fonction sociale** :

- ✓ paysages : enjeu **reconnu à fort**
- ✓ accueil : fréquentation locale _ peu d'équipement (1 sentier pédestre)
- ✓ eau potable : périmètres protection rapproché sur p. 1
- ✓ chasse : Associations locales (petit et gros gibier)

- **protection contre les risques naturels (éboulements, inondations) :**

enjeu moyen à fort : risques ravinements, glissements de terrain dans versant au-dessus de la voie ferrée et inondations (ruisseau de la Forge)



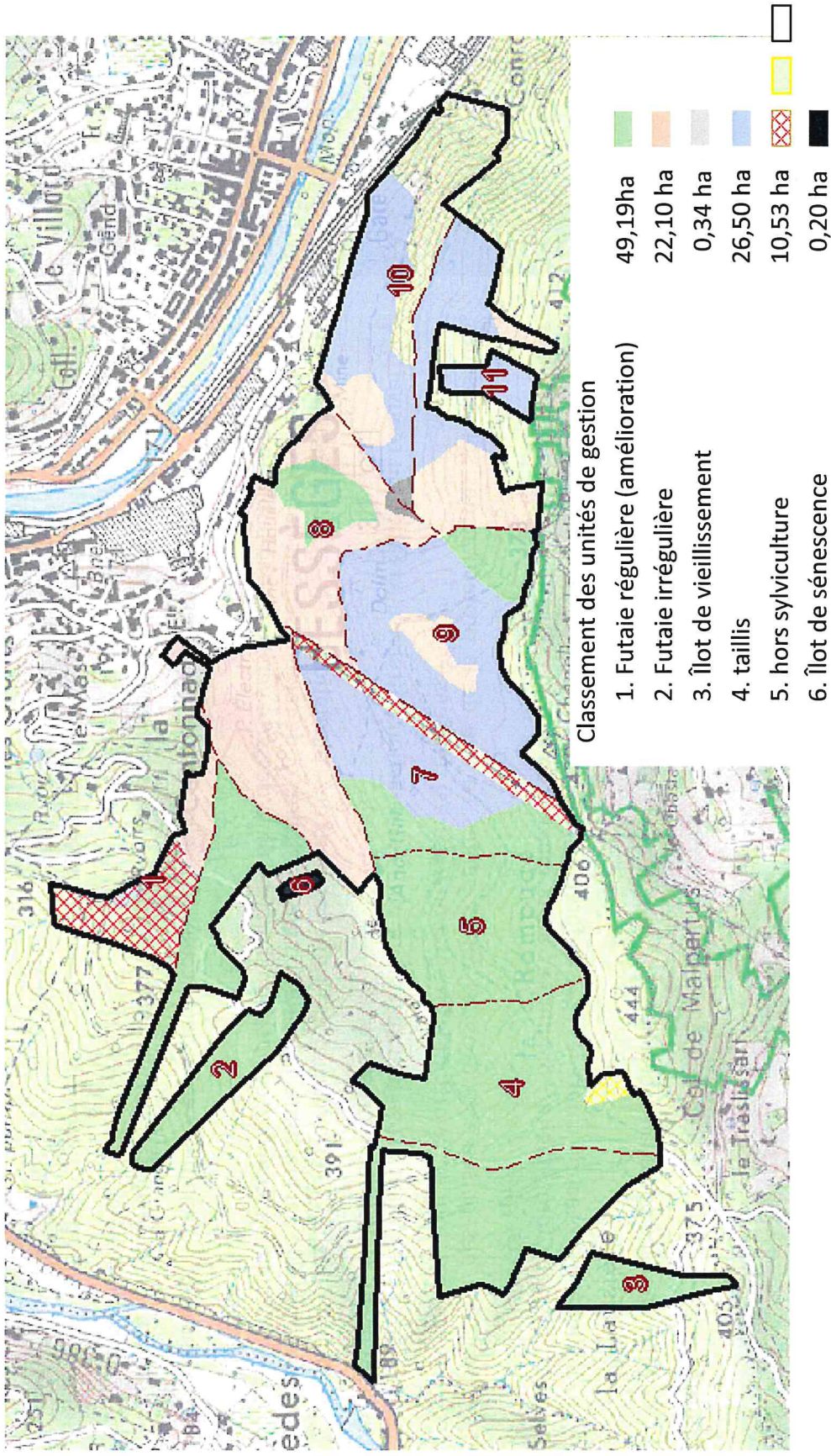
• Phase de synthèse et de choix

priorités

- Mise en place parcellaire forestier et recherche des limites du périmètre communal avant toute intervention.
- Veiller à la protection contre les feux de forêts (entretien des équipements pistes, réservoir DFCI et interface forêt/habitat, diminution de la masse combustible, maintien de la diversité des peuplements, ...).
- Maintien des boisements dans les fortes pentes en vue de la protection des sols (risques ravinement) tout en favorisant les plantations (cèdres) réalisées.
- Effort d'intégration paysagère nécessaire pour toute action entreprise (création ou réouverture de pistes, exploitation forestière, ...)
- Réaliser les 1^{ères} éclaircies pour l'amélioration des plantations FFN et des régénérations naturelles de pin maritime. Faire des coupes sanitaires et de rajeunissement dans les vieux taillis de châtaigniers (chancres, cynips). Amélioration de la desserte vers le réseau public (traversée du lotissement)
- Conserver, voire améliorer l'aspect accueil du public (signalétique, cheminements, ...)
- Maintien et régularisation des activités locales (chasses, petites cessions bois de chauffage, concession élevage, ...)



- Phase de définition des programmes d'actions



• Programmes d'actions

- **Foncier, maintenance, desserte**
 - ✓ Entretien et matérialisation du périmètre et parcellaire forestier pour les zones concernées par une activité.
 - ✓ Selon décision, signalétique à l'attention des usagers (plaques de parcelles, panneaux d'entrée de forêt)
 - ✓ Avec l'organisme ayant la compétence DFCI, entretien du réseau de pistes forestières (subventionnable)
- **Production ligneuse**
 - ✓ programme de coupes annuel pour 143 ha (amélioration des peuplements en 2 passages) → moyenne 7ha /an (± 380 m³)
 - ✓ lotissement commercial à voir par le gestionnaire avec priorité paysagère (exploitation par petites cessions, regroupements, etc....??)
 - ✓ desserte : pour certaines coupes, remise en état ou création de piste d'accès pour les tracteurs forestiers.
 - ✓ travaux sylvicoles : néant
- **Fonctions écologiques**
 - ✓ respect des bonnes pratiques liées à la situation en zone d'adhésion du PNC
 - ✓ prise en compte des aspects environnementaux lors des coupes et travaux (biodiversité)
 - ✓ classement hors sylviculture des parcelles à fort impact paysager
- **Fonctions sociales**
 - ✓ Accueil et paysage : possibilité de mener réflexion sur une implantation de circuits pédestres courts depuis le village.
 - ✓ Chasse : contenir la population sanglier (association chasse locale)
 - ✓ Protection captage : la parcelle impactée (1) est entretenue comme interface forêt /habitat (débranchement régulier)
- **Fonctions de protection**
 - ✓ risques de ravinement (forte pente) parcelle 10_ pas d'intervention prévue (hors sylviculture)
 - ✓ Risque incendie : entretien courant des équipements (pistes) avec le gestionnaire en lien avec les réseaux voisins



• Récapitulatifs financiers (estimatif sur la période 2017 – 2036)

	Sur la durée du plan de gestion prévisible	+ conditionnel
<ul style="list-style-type: none"> • Volume bois à récolter annuellement <ul style="list-style-type: none"> • coupes (amélioration) de petits résineux = 172 m³ • coupes de taillis feuillus (chênes, châtaigniers, robinier) = 209 m³ 		
<ul style="list-style-type: none"> • recettes prévisibles <ul style="list-style-type: none"> • vente de bois 4 715 €/an • chasse 0 €/an • autres (pastoralisme, concessions) 0 €/an • subventions espérées (DFCI_ desserte) 528 €/an 	61 k€	53 k€
<ul style="list-style-type: none"> • dépenses prévisibles <ul style="list-style-type: none"> • entretien de la desserte DFCI (forestière) 490 €/an • foncier 1 225 €/an • Accueil et paysage 0 €/an • Travaux d'entretien DFCI (desserte) 660 €/an 	Inv. 9 k€	20 k€
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de garderie ONF (12 % des recettes) 476 €/an • Contribution nationale (2 € à l'ha) 218 €/an 	Fon. 4 k€	13 k€

Soit environ de 8 à 21 €/ha/an



Rappel synthétique

Propriété récente de la commune de Bessèges, les 109 ha achetés aux Houillères du Midi sont situés sur le versant qui domine la cité au sud. Les sols, variant de siliceux à calcaire d'ouest en est, sont plutôt favorables à une bonne production forestière. Le châtaignier, présent sans doute avant l'époque industrielle de la commune, a été enrésiné, par les Houillères (pour leurs besoins en bois de mine) puis, après l'achat, par la commune en 1971 avec l'aide du Fonds Forestier National.

L'enjeu social (paysage, environnement, écologie, ressource en eau) et l'enjeu protection (ravinement, feux de forêts) sont prioritaires pour l'actuel propriétaire. Il est néanmoins indéniable que les enjeux production bois (résineux et feuillus) et écologiques (limite zone de pin de salzmann, grande diversité forestière sur les anciens terroirs) sont non négligeables.

D'acquisition récente et ayant fait l'objet d'un vaste projet de reboisement (plus de 86 ha en 40 ans), la forêt a de surcroît dû subir pas moins de 3 grands feux (surface détruite > 15 ha au total près de 96 ha !). Elle n'a donc, pour le moment, pas bénéficié d'un plan de gestion.

La bonne croissance des peuplements en place, malgré les divers sinistres subis, nécessite de commencer à en prévoir le renouvellement et d'organiser les travaux d'amélioration nécessaires.

Les objectifs principaux sont :

- protection DFCI (maintien en état des équipements : pistes, réservoir, débroussaillage de sécurité des interfaces forêt/habitat, ...) et réduction de la combustibilité (diminuer densité des jeunes peuplements, cloisonnements, ...)
- gestion des peuplements afin d'éviter les grandes trouées (nuisibles au paysage et à la protection des sols) = structures en futaie régulière ou irrégulière plutôt que taillis.
- profiter des capacités d'accueil de la forêt, très proche de la zone urbaine (diversité botanique, vestiges historiques, paysage, ...)

Coupes

Les pins maritimes, occupant la moitié ouest de la forêt seront traités en futaie régulière et feront l'objet de 1ères coupes d'éclaircie pour diminuer leur densité et en améliorer la qualité.

Les taillis vieillissants de châtaigniers, souvent malades et colonisés par le robinier, seront exploités tout en conservant des réserves (belles cépées, plus beaux sujets, ...). On éclaircira les alentours des bouquets de douglas, pins et cèdres pour espérer leur régénération naturelle.

Les taillis de chênes seront travaillés de la même façon (taillis balivé) afin de conserver un peuplement dans le versant et limiter les rejets au profit des cèdres plantés. Les peuplements de douglas et cèdres seront gérés en futaie irrégulière afin d'améliorer leur qualité esthétique. Les très gros sujets présents (cèdres centenaires) seront conservés en vieillissement.

Travaux

Des travaux de maintenance (matérialisation limites périmètre et parcellaire) ainsi que d'infrastructure (protection incendie et desserte forestière) seront à prévoir en préalable à toute action.

Pour limiter les nuisances aux riverains et permettre sans doute une meilleure commercialisation des produits, l'étude d'une sortie plus directe de la desserte forestière sur la voirie publique est à envisager.

La jeunesse des peuplements repousse l'effort de renouvellement, et donc les travaux purement sylvicoles (dégagements, plantations, élagages, ...) aux vingt années suivantes.

Compte tenu des actuels débouchés pour les petits bois (chauffage, bois énergie, ...) on peut espérer suffisamment de recettes pour couvrir les dépenses à envisager (compte-tenu du maintien du subventionnement des travaux d'infrastructure DFCI).. Le bilan financier prévisionnel devrait être légèrement positif.



